

DEPARTEMENT

Dordogne

ARRONDISSEMENT

Sarlat

CANTON

Domme

COMMUNE DE DOMME

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE

de conseillers

En exercice :15

De présents :13

De votants :15

L'an deux mil seize, le 03 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUFOUR – GOUNARD - LAGRANGE - LAHALLE - ARMAGNAC – LAMBERT – COUSIN – CASSAGNOLE – OZANNE – PASQUET – JOURDAN – GERMAIN – PLETT.

Etaient absents : Mme TROUBADY (procuration à M. PASQUET), M. CAMINADE (procuration à M. OZANNE).

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme Lagrange.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 29/11/2016.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 12/11/2016.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26/09/2016.

**Remplacement de la
minuterie du cadran de
L'horloge de l'Hôtel de Ville**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le remplacement de la minuterie du cadran est de l'horloge de l'Hôtel de Ville, adopte le devis établi en ce sens par la société BODET d'un montant HT de 886,00 € et autorise le Maire à le signer.

**Contrat de concession des
Sites de Domme avec l'ASTD**

Le Maire indique qu'une association, appelée Association des Sites Touristiques de Domme (ASTD), a succédé à l'Office de Tourisme de domme lors de son assemblée générale constituante du 16 juin 2016. Cette association a pour but d'exploiter et gérer les sites de Domme (grottes, musée, Porte des Tours, bastide, etc...). Elle est née :

-du transfert de la compétence « Tourisme » de la Commune de Domme vers la Communauté de Communes de Domme-Villefranche et de la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme juridique d'un EPIC ;

- de la séparation des activités de promotion touristique et d'exploitation des sites de l'ancien Office de Tourisme, entraînant de facto la répartition de ses activités sur deux structures que sont l'EPIC « Office de Tourisme de Domme-Villefranche du Périgord » et l'Association des Sites Touristiques de Domme qui continue à assumer la gestion des sites de Domme sous la forme juridique d'association loi 1901.

Le Maire rappelle qu'auparavant, les sites touristiques de Domme étaient exploités par l'Office de Tourisme en vertu d'un contrat de concession en date du 25 juin 1996.

La séparation des activités de promotion touristique et d'exploitation des sites de l'ancien Office de Tourisme, puis la création de l'ASTD, rendent caduque le contrat de concession précité et entraînent son annulation. Pour que l'ASTD soit habilitée à exploiter les sites touristiques de Domme, il convient que celle-ci conclut et signe avec la commune un nouveau contrat de concession dont le Maire présente le projet au Conseil Municipal.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal adopte le contrat de concession des sites touristiques de Domme à l'ASTD et autorise le Maire à signer ce contrat.

Vote de virements de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les virements de crédits ci-après :

- Sur le budget 2016 de la commune de Domme :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Aire de jeux	90060-2315	3.500,00 €	
Aire de stockage	90063-2312	12.983,00 €	
Aménagement Bourg	90058-2315		16.483,00 €
TOTAL		16.483,00 €	

- Sur le budget 2016 des Logements Sociaux :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Emprunts en Euros	1641		01,00 €
Travaux en cours	2313	01,00 €	

Opération d'éclairage Public dans la Grand'Rue

La commune de Domme, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence « Eclairage Public » et a mis à la disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaire et il a été demandé au syndicat départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : Grand'Rue.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 43.954,21 €. Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de « Renouvellement – solution LED ».

La commune de Domme s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24, à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise le Maire à signer toutes les pièces qui seront à établir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne pour faire réaliser, pour le compte de la commune de Domme, les travaux qui viennent de lui être exposés ;
- approuve le dossier qui lui est présenté ;
- s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisées par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement et d'inscrire au budget de la commune cette dépense obligatoire ;
- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

**Aménagements de
Cabinets d'aisance et d'un
DAB : vote d'avenant de
Prolongation de délais
d'exécution**

Le Maire rappelle l'opération d'aménagements de cabinets d'aisance et d'un DAB et indique qu'il serait nécessaire d'adopter, sur tous les lots composant ce marché de travaux, des avenants de prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 18 juillet 2016, suite à l'aménagement intérieur du DAB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer les avenants visés ci-dessus.

**Travaux électriques sur les
Toilettes sur les places de la
Halle et de la Rode**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis de l'entreprise SAS CROS DENIS pour des travaux d'électricité sur les toilettes de la place de la Halle et de la place de la Rode, d'un montant de 321,63 € HT, et autorise le Maire à le signer.

**Don de la laveuse à la
Communauté de communes
De Domme-Villefranche**

Le Maire rappelle que la salle du Pradal appartient à la Communauté de Communes de Domme-Villefranche mais que le nettoyage de cette salle est assuré par le personnel communal de Domme, au moyen d'une laveuse achetée par la commune. La batterie de cette laveuse est à remplacer. Il a été proposé à la Communauté de Communes de Domme-Villefranche de prendre en charge le remplacement de la batterie mais de lui faire préalablement don de la laveuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de faire don de sa laveuse à la Communauté de Communes de Domme-Villefranche.

Remplacement du chauffe-eau de la cantine scolaire

Le Maire indique qu'il est nécessaire de remplacer le chauffe-eau de la cantine scolaire et présente un devis de l'entreprise Philippe Faucher, d'un montant HT de 997,00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ce devis et autorise le Maire à le signer.

Travaux d'étanchéité sur la Salle de la Rode

Le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'étanchéité sur la toiture de la salle de la Rode et présente un devis de l'entreprise SCEP, d'un montant HT de 2.182,00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ce devis et autorise le Maire à le signer.

Raccordement au réseau Electrique de parcelles Sises à Bord

Le Maire indique que Mme Marie Madeleine Delpech a déposé une demande de certificat d'urbanisme (CU 02415216M0033) pour deux parcelles située à Bord et cadastrée en section D sous les numéros 1932 et 1933 mais que celles-ci ne sont pas raccordées au réseau électrique.

Il rappelle les termes de la délibération du SDE 24 en date du 03 juin 2010 qui stipule que pour les extensions situées dans un rayon supérieur à 100 mètres, les 100 premiers mètres de raccordement sont pris en charge par le SDE 24. Au-delà de 100 mètres, les travaux reviennent à la charge de la commune sur laquelle est située la parcelle qui doit faire l'objet du raccordement.

Le Maire rappelle que la commune peut néanmoins refuser la prise en charge des extensions au-delà de 100 mètres, défavorisant de la sorte la constructibilité de la parcelle concernée par la demande de raccordement.

Par délibération du 20 octobre 2014, le Conseil Municipal a acté le principe suivant : au-delà de 100 mètres, la commune ne prendra en charge les travaux d'extension du réseau électrique qu'à la condition que les bénéficiaires s'engagent à lui rembourser le coût des travaux. Le Maire en a fait part à l'intéressée qui, par courrier du 18 septembre 2016, s'est engagée à rembourser le montant des travaux estimé à la somme de 1.500,00 € par le SDE 24 (estimation du 12/09/2016 pour 20 mètres supplémentaires de raccordement au-delà de 100 mètres).

Acte étant pris de cet engagement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de prendre en charge les travaux de raccordement au réseau électrique des parcelles D-1932 et D-1933 sise à Bord pour un montant de 1.500,00 € suivant estimation du 12/09/2016 du SDE 24, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et à demander à Mme Marie-Madeleine Delpech le remboursement du montant des travaux, conformément à son engagement en date du 12 septembre 2016.

Instauration d'un droit de Préemption sur des parcelles Sises au Port de Domme

Considérant la nécessité de réaliser un parking au Port de Domme afin de permettre le stationnement des touristes qui se rendent sur la plage en bordure de la rivière Dordogne ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un droit de préemption sur les parcelles cadastrées en section D sous les numéros 42, 2449, 2596 et 2597 sises au Port de Domme.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 211, L. 213 et R. 211-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que l'instauration d'un droit de préemption urbain permet à la commune de se porter éventuellement acquéreur des parcelles permettant la réalisation du projet programmé après avis du service des domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la création d'un droit de préemption urbain simple sur le territoire communal délimité aux parcelles cadastrées en section D sous les numéros 42, 2449, 2596, 2597 sises au Port de Domme.
- Dit que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et sera publiée dans deux journaux diffusés dans le département.
- Autorise le maire à signer toute pièce se rapportant à cette décision.
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera adressée à :
 - M. le Sous Préfet de Sarlat ;
 - M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux ;
 - Conseil Supérieur du Notariat ;
 - Chambre Départementale des Notaires ;
 - Barreau constitué auprès du Tribunal de Grande Instance de Bergerac ;
 - Greffe du TGI de Bergerac.

Etude sur les graffitis templiers

La présente délibération est reportée à une réunion ultérieure du Conseil Municipal.

M. Jean-Bernard Pasquet rappelle que, considérant l'importance et l'intérêt des graffitis de la porte des Tours, tant sur un plan historique et archéologique, que sur un plan touristique et économique, considérant également le manque d'informations historiques et archéologiques sur ces graffitis, la DRAC Aquitaine a incité la commune de Domme à faire réaliser une étude par un prestataire spécialisé. Une consultation a été engagée par la Municipalité, après autorisation donnée par le Conseil Municipal. Deux cabinets ont été consultés et ont remis une proposition d'étude : HADES et ATEMPORELLE. La proposition d'HADES s'élève à 15.000 € HT et à 25.000 € HT pour celle d'ATEMPORELLE. La spécialiste du cabinet ATEMPORELLE est venue d'Aix en Provence à Domme pour examiner les graffitis avant de remettre sa proposition. Ces 2 propositions présentent des intérêts mais aussi des insuffisances. Il indique que l'étude à venir ne sera pas subventionnée par la DRAC Aquitaine car venant après les travaux de restauration de la Porte des Tours. Toutefois, une réunion en septembre avec Mme Agnès Gauthier-Delmas, Conseillère en Développement auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, a permis d'apprendre que l'étude pourrait être financée par l'Etat dans le cadre des Contrats de Ruralité qui doivent se mettre bientôt en place. Compte-tenu des propositions transmises, de leur contenu et de leur estimatif, Jean-Bernard Pasquet et Jocelyne Lagrange iront de nouveau à Bordeaux pour les réexaminer avec un responsable de la DRAC Aquitaine.

Servitude d'accès pour l'extension d'une canalisation d'eau pluviale

Le Maire indique que la commune souhaite installer une canalisation pour procéder à l'extension du réseau d'eaux pluviales au Pradal et que celle-ci doit traverser des terrains sis au Pradal, appartenant à M. Jean-Claude Meyssonie, cadastrés en section D sous les numéros 764 et 765.

La commune a sollicité l'autorisation du propriétaire de faire traverser son terrain par cette canalisation et a sollicité de sa part une servitude d'accès pour entretien de la canalisation, servitude à reconnaître devant notaire. Par courrier du 26 février 2015, M. Jean-Claude Meyssonie a accepté la traversée de ses terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité mandate le Maire pour faire acter par Maître Sandra Oudot, Notaire à Sarlat, la servitude de passage précitée sur les terrains de M. Jean-Claude Meyssonie sis au Pradal et cadastrés en section D sous les numéros 764 et 765, dit que les frais de notaire seront pris en charge par la commune de Domme et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Création d'un atelier municipal : engagement d'une consultation d'architectes

Le Maire indique que l'actuel atelier municipal du service technique, sis rue des Consuls, est devenu trop petit et n'est plus adapté aux besoins et au confort des employés, ni aux normes d'hygiène et de sécurité. En outre, il indique que le matériel et les véhicules du service technique sont disséminés en plusieurs lieux : atelier de la rue des Consuls, garage de la Perception, cave de la salle de la Rode, hangar de la rue du Grel.

Il conviendrait donc de créer un nouvel atelier technique, plus adapté, plus spacieux, qui permettrait de regrouper en un seul lieu l'ensemble du matériel et des véhicules du service technique.

Il indique que le stade de football sis à Maisonneuve (parcelle n° D-829) n'est plus utilisé et qu'il ne le sera plus à l'avenir en raison du regroupement en un seul club des équipes de football de Domme, Cénac et St Martial de Nabirat et que les équipes de ce club utilisent exclusivement les terrains de football de Cénac et St Martial de Nabirat.

La création du nouvel atelier technique sur l'emplacement du terrain de football de Maisonneuve offrirait un cadre fonctionnel à proximité de la bastide.

Un avant projet sommaire a été établi par M. Roger Armagnac avec l'aide de l'Agence Technique Départementale, et présenté à M. l'architecte des Bâtiments de France qui a émis un avis favorable.

Le Maire propose au Conseil Municipal que celui-ci accepte :

- le principe de la création d'un atelier technique à Maisonneuve sur l'ancien terrain de football cadastré en section D sous le n° 829 ;
- l'engagement d'une consultation d'architecte pour une mission complète de maîtrise d'œuvre ;
- de l'autoriser à signer toutes les pièces et documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions du Maire telles qu'énoncées ci-dessus.

Travaux de mise en conformité électrique

Suite aux visites de contrôles effectuées par la SOCOTEC sur les bâtiments communaux, des travaux de mise en conformité électrique s'avèrent nécessaires. Des devis de travaux ont été demandés et M. Roger Armagnac, Conseiller Délégué, les présente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les devis ci-dessous et autorise le Maire à les signer :

Bâtiment concerné	Entreprise retenue	Montant HT en € du devis
Musée	ALLEZ & Cie	1.597,06
Salle du Pradal	ALLEZ & Cie	1.065,61

Renouvellement des contrats des animateurs des TAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à déposer et à signer une demande de Déclaration Préalable en vue de réaliser des travaux pour changer les pierres d'angles des fenêtres du Musée.

Le Maire indique que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été mis en place, à l'école de Domme, à la rentrée scolaire 2014/2015. Ces TAP étaient animés par des intervenants : trois intervenants rémunérés et un intervenant bénévole, conformément au tableau ci-dessous.

Nom	Descriptif	Durée hebdomadaire de travail
Mme Audrey Chapoulie	Intervenant rémunéré	03h00
Mme Emma Bentley-Debat	Intervenant rémunéré	02h00
Mme Nicole Keeble	Intervenant rémunéré	02h00
Mme Audrey Bentley	Intervenant bénévole	1h00

Le Maire précise que chaque intervenant faisait l'objet d'un contrat le liant à la commune de Domme et que, s'agissant des intervenants rémunérés, ces derniers recevaient une rémunération calculée sur la base des indices de la fonction publique territoriale (indice de départ) et sur la base de la durée hebdomadaire de travail qu'ils avaient effectuée mensuellement en période scolaire. Pour les intervenants bénévoles, pouvaient être pris en compte les frais de déplacement, calculés sur la base du remboursement en vigueur octroyés aux agents de la fonction publique territoriale.

Le Maire indique que compte tenu de la suppression d'une classe à la rentrée 2016-2017 à Domme, une durée hebdomadaire de travail de 02h00 est suffisante pour Mme Audrey Chapoulie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de renouveler, au titre de l'année scolaire 2016/2017, les contrats des personnes précitées et qui interviennent à l'école de Domme pour animer les Temps d'Activités Périscolaires, aux conditions énoncées ci-dessous, et autorise le Maire à signer ces contrats.

Nom	Descriptif	Durée hebdomadaire de travail
Mme Audrey Chapoulie	Intervenant rémunéré	02h00
Mme Emma Bentley-Debat	Intervenant rémunéré	02h00
Mme Nicole Keeble	Intervenant rémunéré	02h00
Mme Audrey Bentley	Intervenant bénévole	1h00

Convention de partenariat avec l'US Cénac Rugby

Le Maire présente une convention de partenariat avec l'US Cénac (club de rugby de Cénac et St Julien) pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires de l'école de Domme pendant l'année scolaire 2016/2017.

Il rappelle qu'une convention avait déjà été conclue pour les 2 années scolaires précédentes avec cette association pour l'animation des TAP et précise que la contrepartie financière de l'intervention de cette association sera versée à celle-ci sous la forme d'une subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Communications

Travaux de voirie communautaire

Les travaux de réfection de la route de Jacoumard à la Pauliague sont terminés. La route de Combe Grenal va être refaite en « enrobé coulé à froid » par l'entreprise Eurovia, dans le cadre du contrat qui la lie à la Communauté de Communes de Domme-Villefranche. Il a été décidé de rajouter à ces travaux, la réfection de la petite route qui relie Combe Grenal au « 4 Vents ». Le coût estimé des travaux est d'environ 3.400 € HT. Considérant que l'enveloppe budgétaire est insuffisante, les travaux seront financés par fonds de concours.

Achat d'une oeuvre d'Henke Schoene

Cet artiste a exposé cet été dans la Bastide dans le cadre de l'exposition d'art contemporain « Pas à Pas ». Le Maire propose d'acheter une ou plusieurs œuvres de cet artiste qui consent à faire un rabais à la commune. Il vendrait 2 oeuvres + le combat de coqs pour 4.000 €. Cette proposition est laissée à la réflexion des élus pour être débattue ultérieurement.

Contrats de Ruralité

Ce dispositif a été présenté le 19 septembre dernier à Belvès aux élus du nouveau canton. Ce dispositif permet à l'Etat de financer des projets communaux sur plusieurs exercices. Domme a présenté des projets qui ont tous été retenus. Parmi ces dossiers, on peut mentionner la création d'un multiple rural, la modernisation du Musée, la création d'un Pôle de Santé, la mise en accessibilité de la Mairie-Agence Postale Communale, l'aménagement des espaces publics de la place de la Halle, la réalisation d'études sur les sites de Domme (Porte des Tours, Remparts, Château du Roy). Le Département, la Région et l'Europe interviendront pour compléter ces financements. Le montage des dossiers sera réalisé avec l'aide de l'ATD.

Horodateurs

A ce jour, plus de 194.000 € ont été collectés soit environ 5.000 € de plus que l'an passé à la même période. Le seuil des 200.000 € devrait être franchi en 2016.

Tourisme

La fréquentation des sites de Domme s'annonce supérieure à 2015. L'ASTD va financer des travaux de mise aux normes de l'ascenseur panoramique (changement de câbles et du système hydraulique).

Classement de l'Hôtel de Ville

M. Jean-Bernard Pasquet, Maire-Adjoint, indique qu'un responsable de la DRAC Aquitaine s'est rendu à Domme pour visiter l'Hôtel de Ville en vue de son éventuelle inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Le dossier passera probablement lors de la réunion du premier trimestre 2017 devant la délégation permanente de la CRPS (commission régionale du patrimoine et des sites).

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

M. Jean-Louis Jourdan trouve anormal que le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe du simple au double selon certaines régions. Basée sur le foncier, elle pénalise les propriétaires de grandes surfaces et notamment les petits agriculteurs. Le Maire rappelle que le montant de la TEOM dépend de plusieurs paramètres dont le kilométrage des tournées et le coût du traitement, lui-même fonction de la tonne collectée. En outre, Domme est mal classée pour ce qui concerne la collecte : éloignement du centre de la Borne 120, nombreuses collectes hebdomadaires, tonnage important et saisonnier, mauvaise qualité du tri. Sur ce dernier point, la bonne appréciation de la mauvaise qualité du tri par les agents du SICTOM du Périgord Noir est mise en doute par des élus qui estiment qu'elle mériterait d'être mieux contrôlée. Le Maire indique que la collecte en « porte à porte » sera abandonnée à l'avenir et qu'il sera mis en place des points de collectes enterrés. Il indique également que les comptes du SICTOM mériteraient d'être étudiés pour comprendre la justification d'une TEOM aussi élevée et voir si des économies ne sont pas envisageables.

Présentation des services de la DDT

Le Maire indique qu'il a participé à une réunion organisée au siège du SICTOM du Périgord Noir pour présenter les services de l'Unité Territoriale du Périgord Noir de la DDT, le 29 septembre dernier, et notamment les services de l'urbanisme et de la forêt. Il doit rencontrer M. Serge Soulignac pour avancer sur le dossier de modification du règlement du PLU.

Informations diverses

Une délégation des Plus Beaux Villages de Wallonie sera reçue samedi 08 octobre à 17h00 salle Paul Grassé. Les élus y sont conviés.

Le Maire participera à la prise de commandement à la Brigade de Gendarmerie de Sarlat du Capitaine Tétu, en remplacement du Commandant Chopard. Il participera également au congrès de l'ANECAT dans le Gard, qui réunit les propriétaires de grottes.

Un forum des associations est organisé le 09 octobre 2016 à Campagnac Les Quercy par la Communauté de Communes de Domme-Villefranche. Plusieurs associations de Domme doivent y participer.

France 3 Aquitaine est venu filmer la Porte des Tours pour le journal d'information, suite à sa récente inauguration.

Fait à Domme, le 05 octobre 2016